

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**



Séance du 17 novembre 2008

Compte-rendu

Le conseil municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2008

AFFAIRE N° 1	Rapport annuel de l'AME pour l'année 2007	Rapporteur : M. le Maire
----------------------------	--	---

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel de l'AME et de ses annexes.

AFFAIRE N° 2	Transfert du siège du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du solin	Rapporteur : M. le Maire
----------------------------	--	---

Depuis le 1^{er} juillet 2008, le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Solin a emménagé dans un bureau de la Maison des associations de Chalette-sur-Loing. Le conseil municipal a validé ce local comme nouvelle adresse du siège social du syndicat.

AFFAIRE N° 3	Délégation au maire d'attributions du Conseil municipal : complément	Rapporteur : M. le Maire
----------------------------	---	---

Le conseil municipal a complété la délégation au maire de ses attributions en lui accordant la possibilité de se constituer partie civile pour le compte de la commune dans toutes les affaires qui peuvent la concerner.

AFFAIRE N° 4	Budget principal de l'exercice 2008 : décision modificative n°5	Rapporteur : M. le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n ° 5 qui a pour but, notamment d'ajuster les crédits par des transferts et de réaliser des travaux urgents tels que le changement du standard téléphonique de l'hôtel de ville.

AFFAIRE N° 5	Acquisition de matériels informatiques pour le groupe scolaire Pierre Perret : Décompte définitif	Rapporteur : M. le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Le conseil municipal a approuvé le décompte définitif afférent à la fourniture de matériels informatiques pour le groupe scolaire Pierre Perret.

Le montant total de l'équipement s'élève à 64.525,59 € H.T.

AFFAIRE N° 6	Convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paye de la commune de Chalette-sur-Loing avec les services du Trésor Public	Rapporteur : M. le Maire
----------------------------	--	-------------------------------------

Dans la perspective de la modernisation des échanges entre les collectivités et les comptables publics, il est désormais possible de transmettre sous forme dématérialisée les états de totalisation de la paye et les bulletins de salaire.

La dématérialisation facilite les opérations de tri et de recherche et à ce titre elle participe à l'amélioration des procédures de paiement. Elle se traduit également par des économies de papier et d'encre.

Le Conseil Municipal a décidé de passer une convention de dématérialisation avec les services du Trésor Public afin de mettre en œuvre cette procédure dès janvier 2009.

AFFAIRE N° 7	Acquisition de terrains, propriété BALLAN	Rapporteur : M PEPIN
----------------------------	--	---------------------------------------

Au cours du mois d'avril 2008, le conseil municipal a validé l'acquisition d'une parcelle, propriété de Mme Ballan Marie-Pascale, située rue de la Ronce, au prix de 8 €/m². Cette dernière a également proposé à la ville la cession de deux autres terrains, situés dans l'emprise du domaine public, rues de la Ronce et Hélène Boucher, moyennant l'euro symbolique. Le conseil municipal a adopté cette offre.

AFFAIRE N° 8	Vente à HAMOVAL d'une maison sise 31 rue Voltaire	Rapporteur : M. PEPIN
----------------------------	--	--

La ville a acquis en octobre 2008, un ensemble immobilier sis 31 rue Voltaire, afin de réaliser une extension du parking des services techniques et de créer un pan coupé à l'angle des rues Voltaire et Anne Quatresous.

Dans le cadre du relogement à effectuer sur Kennedy - Château Blanc, la commune a proposé à HAMOVAL l'acquisition de la partie bâtie de cette propriété. Le conseil municipal a décidé de céder cette habitation située sur un terrain de 320 m² environ au prix de 100 000 €.

AFFAIRE N° 9	Echange de parcelles avec la société MEUNIER, carrefour du 23 août 1944	Rapporteur : M. PEPIN
----------------------------	--	--

Afin de régulariser une situation de fait autour du magasin « MILDECOR », propriété de la société Meunier, il a été convenu de procéder à un échange de parcelles, sans soulte. Le conseil municipal a décidé que la Ville céderait 380 m², correspondant au parking utilisé par la société (propriété communale), contre 387 m² à acquérir auprès de M. Meunier, correspondant au domaine public de fait.

AFFAIRE N° 10	Signature de conventions avec la société HAMOVAL pour l'entretien des aires de jeux	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	--	----------------------------------

La commune a installé à proximité de la plupart des immeubles collectifs à vocation sociale, des aires de jeux avec plateaux sportifs, sur des propriétés appartenant à la société HAMOVAL. Afin de clarifier les missions de chacun pour leur entretien et d'améliorer la lisibilité des interventions, le conseil municipal a décidé de conclure une convention de mise à disposition avec la société HAMOVAL pour les aires de jeux suivantes : Jules Massenet, César Franck, Arago, Gué aux Biches, La Folie.

AFFAIRE N° 11	Signature d'une convention de groupement de commandes avec l'agglomération montargoise et la Ville de Montargis : maîtrise d'œuvre commune pour le projet urbain du Plateau	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	--	----------------------------------

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du plateau, il est prévu que les trois collectivités membres (AME, Montargis et Chalette) réalisent des travaux d'aménagement des espaces publics et des restructurations sur les voiries existantes. Afin d'assurer la cohérence du projet d'aménagement sur le quartier Kennedy-Château Blanc à Châlette et les Cités à Montargis, le conseil municipal a accepté le principe d'une maîtrise d'œuvre commune aux trois collectivités afin de constituer un groupement de commandes pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre. La Ville de Châlette pourra n'être adhérente que jusqu'à la phase de l'avant-projet.

AFFAIRE N° 12	Chauffage des bâtiments communaux : décompte du poste P3 (grosses réparations) saison 2007/2008	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	--	----------------------------------

Comme chaque année, la société Inter Industrie Thermique a dressé la situation du compte P3 « garantie totale » à la date du 30 juin 2008 dont les résultats sont les suivants :

Versements effectués par la Ville.....	56.613,40€ H.T.
Travaux réalisés par I.I.T.....	51.969,30 € H.T.
Solde de la saison de chauffe.....	+ 4.644,10 € H.T.
Solde du compte P3 au 30 juin 2007.....	+ 56.169,23 € H.T.
Solde du compte P3 au 30 juin 2008	+ 60.813,33 € H.T.

Le solde positif du compte P3 signifie que la Ville a versé plus d'acomptes que la société IIT n'a réalisé de travaux.

Parmi les travaux réalisés, on peut citer le chauffage des vestiaires du gymnase Curie et le remplacement de la chaudière du restaurant scolaire du Lancy et de la maternelle Barbusse.

Le conseil municipal a approuvé le décompte du poste P3 pour la saison 2007/2008.

AFFAIRE N° 13	Construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire Pierre Perret : avenant n°2 avec la société NORISKO	Rapporteur : M. PEPIN
------------------------------------	--	--

Par un marché à procédure adaptée, la Ville a confié à la société NORISKO le contrôle technique de la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire avec les missions suivantes :

- Mission L : solidité des ouvrages
- Mission SEI : sécurité des personnes
- Contrôle final des installations électriques.

Au montant initial de 10.072 € H.T. s'est ajouté 1.614 € H.T. pour la mission de contrôle technique de la structure couverte à proximité de l'école.

Or, il s'est avéré indispensable d'ajouter une mission complémentaire afin d'obtenir l'attestation ACCESS afférente à l'accessibilité des personnes handicapées.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'avenant proposé par la société NORISKO.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 en plus -value avec la société NORISKO CONSTRUCTIONS pour un montant de 990 € H.T.

AFFAIRE N° 14	Action de la Ville en faveur du développement du compostage domestique	Rapporteur : Mme MAMERT
------------------------------------	---	--

Dans le but de mieux préserver notre environnement, la Ville souhaite promouvoir le compostage domestique. L'objectif est de diminuer le volume des déchets collectés dans les ordures ménagères et incinérés, tout en évitant l'emploi d'engrais chimiques par les particuliers grâce aux qualités du compost produit.

Le conseil municipal a décidé de lancer une campagne en faveur du compostage domestique : il s'agit de sensibiliser les châtellois à cette démarche écologique et d'attribuer une aide financière aux volontaires sous forme de bons d'achat pour l'acquisition de composteurs certifiés NF environnement. L'aide apportée par la commune a été fixée par le conseil municipal à 15 € pour

un composteur de 300 l et à 30 € pour un composteur de 600 l, aide allouée aux Chalettois intéressés sous la forme d'un bon d'achat à valoir chez les commerçants référencés par la ville.

AFFAIRE N° 15	Modification du règlement intérieur de la crèche municipale	Rapporteur : Mme GAUDET
------------------------------------	--	--

Pour être en conformité avec les nouvelles règles de calcul des droits alloués par la Caisse d'allocation familiales, le conseil municipal a apporté une modification dans le règlement intérieur de la crèche municipale Danièle Casanova : les droits seront calculés au 1^{er} janvier de l'année au lieu du 1^{er} juillet.

AFFAIRE N° 16	Solidarité avec Cuba suite aux cyclones : attribution d'une aide financière à la ville amie de San Antonio de los Baños	Rapporteur : Mme LANDER
------------------------------------	--	--

Cuba a été touché gravement par les cyclones Gustav et Ike du 20 août au 9 septembre 2008 qualifiée de pire catastrophe météorologique du pays. Les dégâts sont évalués à 5 000 millions de dollars : des milliers de maisons détruites ou endommagées, des domaines agricoles anéantis, des bâtiments scolaires et de santé ravagés... Le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la ville amie de San Antonio de los Baños qui a beaucoup souffert. Cette aide financière est destinée au foyer maternel municipal où sont hospitalisées les femmes enceintes à risque ou vivant loin d'un centre urbain.

AFFAIRE N° 17	Adhésion de la ville à l'association régionale CENTRAIDER	Rapporteur : Mme LANDER
------------------------------------	--	--

La ville souhaite développer la coopération décentralisée grâce à l'association régionale CENTRAIDER. Cette association, type loi 1901, propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer afin de les accompagner dans une démarche volontaire de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

Le conseil municipal a adhéré à cette association.

Le prix de l'adhésion pour 2008 est de 8 € par tranche de 1 000 habitants.

AFFAIRE N° 18	Subvention exceptionnelle à l'association « L'air du temps »	Rapporteur : Mme PILTE
------------------------------------	---	-----------------------------------

Le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 400 € en faveur de l'association « L'air du temps ». Il est précisé que cette association chalettoise participe régulièrement aux manifestations communales et sera présenté lors du marché de Noël.

AFFAIRE N° 19	Restauration scolaire : baisse de la tarification des repas et instauration d'un contrat trimestriel	Rapporteur : M. PATUREAU
------------------------------------	---	-------------------------------------

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat et de répondre aux besoins des familles, il est proposé au conseil municipal une baisse des tarifs de la restauration scolaire pour les familles chalettoises et un maintien des tarifs pour les familles hors commune. De plus pour une meilleure qualité de service rendu, il convient d'intégrer le temps du repas de 11 h 30 à 13 h 30 durant lequel sont roposés aux enfants des activités sportives, culturelles ou éducatives... pour créer une cohérence dans la journée de l'élève. Dans un souci d'efficacité des actions menées, il apparaît indispensable de s'assurer de la présence régulière des enfants sur les 4 jours de la semaine

Pour mettre en œuvre ce principe, le conseil municipal a décidé de passer un contrat trimestriel (tacitement reconductible) avec les familles valant engagement à mettre leurs enfants 4 jours par semaine en contrepartie d'un tarif diminué de 50 % environ. Le règlement sera mensuel et uniforme sur 10 mois.

TARIFS PROPOSES :

1/ Le tarif chalettois:

Nouvelles tranches de quotient	N° Tranche	Ancien tarif ramené au mois	Nouveau tarif mensuel en €	Déduction par jour d'absence en €
0 à 197	1	3,50	2,00	0,14
197,01 à 264	2	11,76	6,00	0,42
264,01 à 331	3	21,98	11,00	0,78
331,01 à 398	4	26,18	13,00	0,93
398,01 à 532	5	30,80	15,00	1,07
532,01 à 666	6	34,58	18,00	1,28
666,01 à 71	7	42,42	21,00	1,50
710,01 à 800	8	42,42	21,00	1,50
800,01 à 911	9	52,50	26,00	1,85
De 911,01 à 1 050	10	54,46	28,00	2,00
Plus de 1050	11	54,46 €	30,00	2,00

2/ Pour le tarif « hors commune » : pas de modification

Les quotients et les tarifs hors commune sont maintenus mais ramenés à une tarification mensuelle uniforme.

3/ Création d'un tarif repas occasionnel fixé à 4 €.

AFFAIRE N° 20	Bourses scolaires communales : modification des critères d'attribution	Rapporteur : Mme PRIEUX
-----------------------------	---	------------------------------------

Depuis l'instauration des nouveaux critères d'attribution en 2006/2007, le nombre des dossiers de bourses scolaire communales reçus a baissé (toutes catégories confondues). Les causes sont diverses.

Afin d'inciter davantage de lycéens et d'étudiants modestes à déposer une demande de bourse communale, le conseil municipal a décidé de mettre en place les modifications suivantes :

- Extension des plafonds des tranches de quotients de façon différente en fonction des catégories
- Modification de certains montants attribués
- Elargissement des bénéficiaires de l'aide au premier équipement

LYCEENS AGGLOMERATION :

Tranche de QF	Aide au 1er équipement Versé par la commune
0 à 600 €	70 €

LYCEENS HORS AGGLOMERATION :

Tranche de QF	Bourse communale pour l'Internat
0 à 260 €	155 €
260,01 € à 500 €	125 €
500,01 € à 700 €	100 €

ETUDIANTS AGGLOMERATION :

Tranche de QF	Montant bourse
0 à 260 €	130 €
260,01 € à 400 €	100 €
400,01 € à 650 €	80 €

ETUDIANTS HORS AGGLOMERATION :

Tranche de QF	Montant bourse
0 à 500 €	310 €
500,01 € à 650 €	265 €
650,01 € à 760 €	180 €

AFFAIRE N° 21	Modification du règlement intérieur du portage des repas à domicile	Rapporteur : Mme BERTHELIER
--------------------------------	--	--

Le conseil municipal a apporté les modifications suivantes au règlement du service de portage des repas à domicile géré par le SEMURPA.

Il s'agit de :

- Supprimer l'article 9 qui prévoyait un choix de menu. Cet article est caduc, le choix n'est plus donné aux bénéficiaires à l'exception de « salé ou non ».
- Modifier l'article 11 qui propose le tarif des repas. Celui-ci est fixé depuis mars 2005 à 7,30 € et n'a pas fait l'objet de revalorisation.
- Compléter l'adresse du Foyer Jacques Duclos, soit 42 Bis rue Roger Salengro, siège du SEMURPA, qui gère le service de portage.

AFFAIRE N° 22	Recensement de la population 2009 Fixation de la rémunération des agents recenseurs	Rapporteur : M. BERTHIER
--------------------------------	--	---

Pour réaliser les opérations de recensement, la commune fait appel à des agents recenseurs recrutés pour l'occasion.

Le conseil municipal a adopté les rémunérations suivantes :

- 1,08 € net par bulletin individuel collecté

- 0,54 € net par feuille de logement collectée
- 20,40 € nets par séance de formation suivie
- 20,40 € nets pour la tournée préalable de reconnaissance effectuée.

AFFAIRE N° 23	Hygiène et sécurité du personnel communal : réalisation d'un document unique d'évaluation des risques et mise en œuvre d'un plan de prévention - Demande de subvention au Fonds National de Prévention	Rapporteur : M. BERTHIER
------------------------------------	---	-------------------------------------

La réglementation impose aux communes d'effectuer une évaluation des risques concernant l'hygiène et la sécurité de l'ensemble des agents communaux. Cette évaluation doit se traduire par la réalisation d'un document unique concernant tous les dangers et les risques et doit permettre l'élaboration d'un plan d'actions de prévention. Régulièrement, le comité technique paritaire traite des questions d'hygiène et de sécurité avec les représentants du personnel. Un groupe de travail mixte élus-agents a été mis en place et se rend sur les différents sites de la commune pour améliorer l'hygiène et la sécurité.

De plus, la Ville organise depuis deux ans des actions de formation visant à améliorer la sécurité : habilitations électriques, conduite d'engins, formations aux premiers secours...

Toutefois, il nous paraît indispensable d'engager une démarche en profondeur en réalisant le document unique d'évaluation des risques et le plan de prévention.

Afin d'accompagner la commune dans cette démarche, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une lettre de commande avec la société DEXIA DS Services spécialisée sur ces questions pour un montant de 14 150 € HT.

Afin d'en réduire le coût pour la ville, il est aussi proposé de demander au Fonds national de prévention rattaché à la Caisse des dépôts et consignations une subvention qui pourrait aller jusqu'à 75 %.

AFFAIRE N° 24	Compte-rendu de la délégation d'attributions au Maire	Rapporteur : M. le maire
------------------------------------	--	-------------------------------------

Conformément à l'article L 2122-3 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire a rendu compte au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le conseil lui a confiée par délibération du 25 mars 2008. Il s'agit des décisions N° 64/08 à 69/08.

AFFAIRE N° 25	Motion contre la remise en cause des RASED (Réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficultés)	Rapporteur : M. PATUREAU
------------------------------------	--	---

Le Ministère de l'Education Nationale a prévu, dès la rentrée prochaine de réaffecter 3.000 enseignants spécialisés (RASED) dans des classes ordinaires. La mise en place de la nouvelle aide personnalisée de deux heures hebdomadaires en primaire justifierait, selon le ministère, la suppression de ces postes de RASED.

Le conseil municipal demande le maintien de l'ensemble des postes d'enseignants sur les RASED. Le conseil souligne avec fermeté que l'aide personnalisée ne pourra pas remplacer le travail global fait par les enseignants des RASED auprès d'élèves en difficulté et de leur famille sur des besoins particuliers.

Le 19 novembre 2008